

dant deux siècles a été la reine du commerce, et dont la flotte marchande est encore la plus nombreuse.

Toutefois, aujourd'hui, elle a une rivale redoutable dans la république américaine. Le commerce a jeté moins d'éclat en France. Les idées des Français ont été longtemps guerrières, et pendant le moyen âge, un homme ne pouvait s'adonner au commerce sans ternir son blason.

D'ailleurs, le génie de ce peuple le porte plutôt à perfectionner qu'à étendre le commerce, et toujours la France aura cet honneur d'avoir, la première, livré au monde un code presque complet du commerce, qui a été adopté par les autres nations.

Louis XIV, si grand dans la guerre, l'a été également dans la paix, et son ordonnance de 1673, inspirée par un homme tel que Colbert, a mérité le nom de *Code de commerce*.

J'ai dit, il y a un instant, qu'en France le noble ne pouvait s'adonner au commerce sans ternir son blason. Vous ne comprenez guère cela, vous, commerçants, qui êtes imbus des idées de ce siècle.

Aujourd'hui toutes les carrières sont libres, et tous les moyens légitimes de gagner sa vie, la vie de sa famille, et d'aider à sa patrie sont honorables et n'avilissent pas. Il n'en était pas ainsi anciennement.

Certains philosophes et rhéteurs de l'antiquité ont condamné le commerce comme un métier vil. Aristote, parlant du commerce, l'appelle « ce vil trafic ».

Platon lui-même, le grand Platon, qui personnifiait la sagesse de l'antiquité, dit que nul membre du corps social ne doit s'occuper de spéculations mercantiles ni de professions mécaniques, parce que, ajoute-t-il, de pareilles occupations sont ignobles et s'opposent à la pratique de la vertu.

Il dit encore : « J'exclurais même les laboureurs de l'exercice des droits politiques.

« Nul n'exercera le métier de revendeur et de courtier. Il le laissera aux étrangers » car dans l'antiquité, les étrangers étaient toujours méprisés ; ils tenaient le milieu entre l'esclave et le citoyen ». Ils laisseront aux étrangers, dit-il, ces professions viles qui habituent à la tromperie et à l'impudeur.

« Le citoyen qui contreviendra à ces lois sera puni par la prison et par les fers. Mais écoutez ceci : Le ciel n'a formé l'âme des